



Visa long sejour vie privee et familiale

Par **merryblues**, le **21/07/2011** à **20:27**

Bonjour,

je suis francaise, mon fiancé est tunisien, il travaille actuellement en italie et possede un visa mult de 1an ainsi qu'une carte de residence.

nous allons nous marier en france puisqu'il peut venir maxi 90jours, mais pour obtenir le visa long sejour, il faut justifier de 6 mois de vie commune
comment faire?

est il possible avant la fin des 3 mois de demander un visa court sejour pour prolonger son sejour?

merci pour vos reponses

Par **mimi493**, le **21/07/2011** à **20:33**

Il doit demander son visa long séjour "conjoint de Français" au Consulat de France en Italie s'il y est en situation régulière.

La condition de 6 mois de vie commune c'est s'il s'installe en France illégalement

Par **merryblues**, le **21/07/2011** à **20:39**

je savais qu'il pouvait demander en italie un visa long sejour.avez vous une idée du temps que cela prend pour obtenir ce visa??

sinon en france il ne peut pas obtenir un visa court sejour?

je ne suis pas d'accord avec vous. j'ai lu sur le site vosdroits- que pour avoir le visa long

sejour, il faut etre marie, etre entre legalement ET avoir les 6 mois de vie commune.ces 3 conditions doivent etre remplies.
c'est vraiment compliqué pour rester serein!!

Par **mimi493**, le **21/07/2011** à **23:02**

Les visas sont délivrés par les consulats de France dans le pays de résidence du demandeur.
La seule exception est la délivrance du visa long séjour "conjoint de Français" si

- le conjoint étranger est entré régulièrement en France
- le couple peut prouver 6 mois de vie commune

Les délais de visa sont de 4 mois. A partir de ce délai, il est réputé avoir été refusé et le délai de recours commence